SECRETARIAT D'ETAT AUPRES
DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DOUANES IVOIRIENNES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 1906 /SEPMBPE/DGD du 20 MARS 2018

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Exportation de l'anacarde (noix de cajou) :
Prix CAF de référence pour la campagne 2018

Réf : - Courrier n° 0349/DG/CT/BM/OM/CCA-18
du 16/03/2018

Conformément aux indications du courrier du conseil du coton et de l'anacarde en date du 16 mars 2018 visé en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que le prix CAF de référence pour la liquidation du Droit Unique de Sortie (DUS) sur les noix de cajou (anacarde) déclarées à l'exportation, au titre de la campagne 2018, est fixé à 892,5 F CFA par kilogramme net.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

Ampliations :
- SEPMBPE/Cab
- Conseil Coton Anacarde
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française CI
- Chbre Cce & Industrie Libanaise CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne CI
- PAA
- PASP
- FNISCI
- PAA
- PSP
- GEPEX
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général

Col. Maj. DA Pierre A.